



# FORMATION POST PERMIS

## Thème de la formation

Sensibiliser les jeunes conducteurs aux dangers de la route : vitesse, alcool, substances illicites, drogues, médicaments, distracteurs... et à l'écho-conduite.

Le permis probatoire est un permis jeune conducteur d'une durée de 3 ans (2 ans pour la conduite accompagnée), une période durant laquelle le conducteur débute avec 6 points et des limitations de vitesse réduites.

## Pré-requis et publics concernés :

- Effectuer la formation entre le 6<sup>ème</sup> et le 12<sup>ème</sup> mois après l'obtention du permis B.
- Être titulaire du permis B depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2019.
- Ne pas avoir eu d'annulation de point.

## Durée de la formation :

7 H en cours collectif par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

## Déroulement de la formation

- Ces formations comprennent des phases de conduite sur simulateur et d'animation en salle.
- Les stagiaires seront formés à partir de cas concrets centrés sur les thèmes de la vitesse, de l'alcool, de la fatigue et de la vigilance.

## Objectifs

- Ces stages permettent d'échanger sur son expérience de la conduite, d'appréhender les limites du système de circulation et de comprendre que la conduite est une activité sociale, nécessitant le respect de normes.

- En participant à cette formation post permis sur la base du volontariat, les jeunes conducteurs verront leur période probatoire raccourcie à 2 ans au lieu de 3 ans, et à 1 an et demi au lieu de 2 ans pour les formations conduite accompagnée.
- Une attestation de formation Post-permis validera ce stage.